



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

# REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



**Lundi 4 juillet 2011  
Au Domaine de Chauffaille  
Coussac-Bonneval**

# SOMMAIRE

## I – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

## II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Acquisition d'ateliers – Délégation au bureau*

## III - TOURISME ET CULTURE

*1°) SEM Maison du Limousin – Souscription au capital social*

*2°) Demandes de subventions*

- a- Office de Tourisme de Saint-Yrieix
- b- Office de Tourisme de Ségur
- c- Syndicat d'Initiative du Chalard
- d- Syndicat d'Initiative de Coussac
- e- Association "La Lumière des Tours"

*3°) Ecole intercommunale de musique et de danse A. DUCASSE*

- a- Fixation des tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2011-2012
- b- Tarifs stages
- c- Tarifs "parents accompagnateurs"

*4°) Rallye du Pays de Saint-Yrieix – Demande de subvention*

*5°) Ensemble rural de la Rivière à St Eloy-les-Tuileries – Avenant convention DRAC*

*6°) Eglise de St Eloy-les-Tuileries – Demandes de subventions*

*7°) Site de Marcognac – 3<sup>ème</sup> tranche de travaux – Demandes de subventions*

## IV – JEUNESSE ET SPORT

*Complexe "Villa Sport"*

- a- Avenant n°1 au contrat de délégation de service public signé avec la société RECREA pour l'exploitation du complexe aqua-récréatif
- b- Le point concernant les horaires d'ouverture
- c- Le point concernant la modification de la grille tarifaire

## V – AFFAIRES FINANCIERES

*1°) Création d'une CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)*

*2°) Création d'un budget lotissement*

*3°) Budget principal – Décision modificative n°1*

## VI – PERSONNEL

*Cinéma AREVI – Contrat de travail*

- a- Contrat
- b- Missions

## VII – AFFAIRES DIVERSES

*1°) Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine*

*2°) Le point sur l'abattoir*

*3°) Décisions prises par le Bureau*

*4°) Arrêtés pris en application de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*



### **L'an deux mille onze, le quatre juillet**

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 juin 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. Hervé FORESTIER, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY, M. André MIALARET et Melle Maryline GRANGER.

M. Hervé FORESTIER est représenté par M. Dominique GRANGER  
Mme Marcelle LAPLAUD est représentée par Mme Michèle ROY-VEYRI  
M. Patrick DARY est représenté par Mme Maryse PRADEAU  
M. André MIALARET est représenté par Mme Sylvie COLETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie COLETTE

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2011 a été approuvé.

# I – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Délibération n° 2011-030

*rapporteur* : D. BOISSERIE

Dans le cadre de la refonte intercommunale, il est rappelé au Conseil de Communauté que la réforme impulsée par la Loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 a pour triple objectif :

- d'assurer l'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI ;
- de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Le schéma propose :

- l'exercice effectif de la compétence voirie (limitée pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix à la voirie d'intérêt communautaire) par toutes les Communautés de Communes confrontées à la présence d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ;
- pour le SIVA, il est prévu la fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix "celle-ci devra exercer la compétence voirie de manière uniforme sur son territoire, en particulier au profit des communes de La Meyze et de La Roche l'Abeille" (actuellement adhérentes au syndicat de voirie de Nexon).

Le Conseil de Communauté, ayant pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, se prononce favorablement sur le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes.

Considérant que Madame le Maire de la Meyze et Monsieur le Maire de la Roche l'Abeille souhaitent soumettre à leurs conseils municipaux le rattachement de ces deux communes (adhérentes au syndicat de voirie de Nexon) au SIVA (Syndicat Intercommunal de Voirie Arédiennaise), le Conseil de Communauté est favorable à l'intégration de ces deux communes au sein du SIVA. Mais il s'oppose à la fusion du SIVA avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et demande une étude précise de l'impact financier sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix de la fusion avec celle-ci.

De plus, après avoir débattu sur le projet de réforme territoriale et notamment du schéma départemental de coopération intercommunale, le Conseil de Communauté :

- se dit hostile au démembrement des EPCI existants dont la population est supérieure à 5 000 habitants,
- craint et dénonce un renforcement des Communautés d'Agglomération au détriment des Communautés de Communes rurales,
- souhaite une uniformisation des coûts de traitement des ordures ménagères au niveau du département de la Haute-Vienne

Enfin, Daniel BOISSERIE ajoute qu'il a eu un contact avec le Président de la Communauté de Communes de Lubersac-Auvézère. Certaines communes de la Communauté de Communes de Lubersac souhaiteraient rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **ACQUISITION D'ATELIERS - DELEGATION AU BUREAU** *Délibération n° 2011-031*

*rapporteur : P. VERGNOLLE*

Il est rappelé que, par délibération du 28 mars 2011, le Conseil de Communauté de Communes a décidé d'acheter deux ateliers ainsi que du matériel appartenant à l'indivision BURGUET afin de permettre à une nouvelle entreprise de reprendre l'activité de fabrication avec une partie du personnel licencié.

Afin de ne pas retarder la rédaction des actes relatifs à cette opération, le Conseil de Communauté a décidé de déléguer au bureau toutes décisions concernant ce dossier. Une option à TVA pour le crédit-bail sera nécessaire.

## **III – TOURISME ET CULTURE**

### **1° / SEM MAISON DU LIMOUSIN – SOUSCRIPTION AU CAPITAL SOCIAL** *Délibération n° 2011-032*

*rapporteur : G. FURELAU*

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes dans le domaine économique et touristique et de l'opportunité de participer au fonctionnement de cette structure afin de développer l'attractivité de notre territoire, le Conseil de Communauté a décidé d'intégrer le capital social de cette SEM en participant à hauteur de 0,20 € par habitant de la Communauté de Communes soit un total de 2 591 €.

Daniel BOISSERIE soumet l'idée à l'assemblée d'ouvrir une boutique intercommunale à Paris pour vendre les produits locaux : jeune bovin, cul Noir...

## **2° / DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### ***a- Office de Tourisme de Saint Yrieix Délibération n° 2011-033***

*rapporteur : B. DELURET*

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 30 000 € pour l'année 2011 et de réexaminer la demande après la saison estivale.

### ***b- Office du Tourisme de Ségur-le-Château Délibération n° 2011-034***

*rapporteur : J-L DUPUY*

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 140 € pour l'année 2011.

### ***c- Syndicat d'Initiative du Chalard Délibération n° 2011-034***

*rapporteur : B. DELURET*

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300 € pour l'année 2011 avec réexamen si nécessaire après la saison estivale.

### ***d- Syndicat d'Initiative de Coussac Bonneval Délibération n° 2011-034***

*rapporteur : G. FURELAU*

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention pour l'année 2011 d'un montant de 3 000 €. Il est rappelé qu'une avance sur subvention 2011 de 1 500 € a été attribuée par délibération du 11 avril 2011.

### ***e- Association "La Lumière des Tours" (Coussac Bonneval)***

*rapporteur : G. FURELAU*

Par délibération du 13 décembre 2010, il a été attribué une avance sur subvention 2011 de 5 000 €.

En raison du partenariat privé qui devrait intervenir et de l'avance de 5 000 €, le Conseil de Communauté a décidé de ne pas attribuer de subvention. Néanmoins un réexamen du dossier pourra avoir lieu après avoir pris connaissance des résultats de la manifestation.

### 3°/ ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE A. DUCASSE

Délibération n° 2011-035

rapporteur : A. GUIGNARD

#### *a- Fixation des tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2011-2012*

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer les tarifs trimestriels 2011-2012 comme suit :

	<b>Tarifs 2010-2011</b>	<b>Proposition 2011-2012</b>
<b>➤ Communauté de Communes (-25 ans)</b>		
- Instrument avec formation musicale et cours collectifs	56,00 €	57,00 €
- Eveil / atelier seul / danse 1 cours par semaine	45,00 €	46,00 €
- Danse 2 cours par semaine	68,00 €	69,00 €
- 2 instruments	87,00 €	89,00 €
- Location instrument	52,50 €	53,50 €
<b>➤ Hors Communauté de Communes (-25 ans)</b>		
- Instrument avec formation musicale et cours collectifs	116,50 €	118,50 €
- Eveil / atelier seul / danse 1 cours par semaine	101,00 €	103,00 €
- Danse 2 cours par semaine	144,00 €	146,50 €
- 2 instruments	142,00 €	144,55 €
- Location instrument	88,00 €	89,50 €
<b>➤ Adultes (+25 ans) Communauté de Communes</b>		
- Instrument avec formation musicale et/ou cours collectif	168,00 €	171,00 €
- Atelier seul/musique traditionnelle	87,00 €	88,50 €
- Danse	151,00 €	154,00 €
- Location instrument	52,50 €	53,50 €
<b>➤ Adultes (+25 ans) hors Communauté de Communes</b>		
- Instrument avec formation musicale et/ou cours collectif	219,00 €	223,00 €
- Atelier seul/musique traditionnelle	106,00 €	108,00 €
- Danse	160,50 €	163,50 €
- Location instrument	88,00 €	89,50 €

Le Conseil de Communauté a décidé que les tarifs spécifiques adoptés pour l'année 2010-2011, rappelés ci-dessous, soient maintenus :

- Afin de permettre aux jeunes de moins de 25 ans acceptant de poursuivre leur formation musicale tout en participant aux activités de l'Union Musicale ou de l'Ensemble Vocal, il est appliqué une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée.
- Il est appliqué ce même rabais aux jeunes de – de 25 ans participant au groupe de musique à transmission orale à des fins d'animation dans la Communauté de Communes et de préservation du patrimoine musical.
- *Tarif famille*  
Si 2 enfants ou + sont inscrits, il est appliqué 20 % de rabais sur la facture du 3<sup>ème</sup> trimestre.

### ***b- Tarifs stages***

Le Conseil de Communauté a décidé de créer un tarif stage à 3,50 € par personne pour la tenue de stages mis en place par l'école de musique et de danse.

### ***c- Tarifs "parents accompagnateurs"***

Le Conseil de Communauté a décidé de créer un nouveau tarif pour les parents qui accompagneraient et participeraient, avec leurs enfants, à une activité de groupe :

Parents domiciliés sur la Communauté de Communes : 50 €/trimestre

Parents domiciliés hors Communauté de Communes : 60 €/trimestre

### **4°/ RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX – DEMANDE DE SUBVENTION Délibération n° 2011-034**

*rapporteur : B. MADORE*

Le Conseil de Communauté a décidé de verser une subvention de 15 000 € pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de cette manifestation qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2011.

### **5°/ ENSEMBLE RURAL DE LA RIVIERE A ST ELOY-LES-TUILERIES – AVENANT CONVENTION DRAC Délibération n° 2011-036**

*rapporteur : F. DELORT*

La couverture en chaume n'ayant pu être posée, le reliquat de subvention (28 000 €) sera affecté à la restauration du logis.

En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé de signer un avenant n°2 à la convention initiale afin de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 la validité de la convention du 28 décembre 2005.

### **6°/ EGLISE DE ST ELOY-LES-TUILERIES – DEMANDES DE SUBVENTIONS Délibération n° 2011-037**

*rapporteur : F. DELORT*

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux importants sur l'église de Saint-Eloy-les-Tuileries, le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions relatives à ces travaux.

**7°/ SITE DE MARCOGNAC – 3<sup>EME</sup> TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS** *Délibération n° 2011-038*

*rapporteur : R. BOISSARD*

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions relatives à une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux qui sera définie avec la DRAC et le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine).

## **IV – JEUNESSE ET SPORT**

### **COMPLEXE "VILLA SPORT"**

*rapporteur : L. GORYL*

Le 27 avril 2009, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a signé un contrat de délégation de service public avec la société RECREA pour l'exploitation du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs.

***a- Avenant n°1 au contrat de délégation de service public signé avec la société RECREA pour l'exploitation du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs "VILLA SPORT" Délibération n° 2011-039***

Considérant que la Communauté de Communes a décidé de prendre à sa charge l'accueil des scolaires secondaires venant des établissements situés sur le territoire de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'ajouter la clause suivante à **l'article 16.b.1 – Séances de natation scolaire** :

*« De septembre 2009 à juin 2012, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge le coût de l'accueil des scolaires secondaires pour les établissements situés sur son territoire, sur la base des tarifs annexés initialement.*

*Pour la première année scolaire, soit de septembre 2009 à juin 2010, le montant s'élève à 13.230 € TTC. »*

***b- Le point concernant les heures d'ouverture au public Délibération n° 2011-040***

- ***durant les grandes vacances 2011***

Considérant que les plages horaires d'ouverture de 12h30 à 14h les week-ends et jusqu'à 20h (hormis les mardis et vendredis) de la piscine ne correspondaient pas à l'attente de la clientèle lors des grandes vacances 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'accepter la proposition du délégataire pour la période des Grandes Vacances, à savoir :

➤ de conserver 2 nocturnes (le mardi et le vendredi avec une fermeture à 21h) et de procéder à la fermeture au public du centre à **19h** au lieu de 20h les lundis, mercredis et jeudis (les activités se poursuivant au-delà).

➤ de proposer pour les samedis et les dimanches les heures d'ouverture suivantes :

**10h–12h30 et 14h–18h30**

- **à compter de la rentrée 2011**

A la suite de l'exploitation de l'année 2010-2011 et au vu de ce qui se déroule dans les autres centres aquatiques gérés par Récréa, le Conseil de Communauté a décidé de modifier **les horaires d'ouverture de l'équipement au public le samedi** avec une ouverture de **14 h à 18 h 30** uniquement, en vue de mettre en place des activités aquatiques spécifiques sans présence du public.

*c- Le point concernant la modification de la grille tarifaire Délibération n° 2011-040*

Le Conseil de Communauté a décidé d'accepter la nouvelle grille tarifaire proposée par le délégataire (voir annexe).

## **V – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1° / CREATION D'UNE CIID (COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)** Délibération n° 2011-041

*rapporteur : F. LATRONCHE*

La Loi de Finances rectificative pour 2010 (4<sup>ème</sup> alinéa du A du XVIII de l'article 34) impose aux EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, prévu à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, de créer une commission intercommunale des impôts directs avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Le Conseil de Communauté accepte d'engager la procédure nécessaire à la création de cette commission composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué,
- 10 commissaires dont l'un domicilié hors EPCI tout en étant inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil de Communauté sur proposition de ses communes membres. Cette liste doit donc comporter 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants.

## 2°) CREATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT Délibération n° 2011-042

rapporteur : R. BOISSARD

Il est rappelé au Conseil de Communauté qu'en 2009, la Communauté de Communes a acheté un ensemble immobilier (terrains + bâtiments) situé à "Gâte Bourdelas". Sur les terrains estimés à 210 000 €, elle envisage de créer un lotissement artisanal.

Le Conseil de Communauté a décidé de créer et de voter le budget lotissement, dont les principales données sont les suivantes :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Compte 6015 :</b> Terrains à aménager	210 000 €	<b>Compte 7133 :</b> Variation des en-cours de production de biens	230 000 €
<b>Compte 6045 :</b> Achats d'études, prestations de services	20 000 €	<b>Compte 16876 :</b> Autres dettes – Autres établissements publics locaux	230 000 €
<b>Compte 3351 :</b> Travaux en cours - Terrains	210 000 €		
<b>Compte 3354 :</b> Travaux en cours – Etudes et prestations de services	20 000 €		

## 3°) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 Délibération n° 2011-043

rapporteur : J-L DUPUY

Considérant d'une part qu'avec la création du lotissement artisanal à Gâte Bourdelas, il est nécessaire de transférer les terrains inscrits au budget principal au budget lotissement, et que d'autre part, lors de la saisie du budget prévisionnel 2011, l'excédent de la section investissement (293 964,68 €) a été comptabilisé, par erreur, au crédit du compte 1068 au lieu du compte 001, le Conseil de Communauté a décidé prendre la décision modificative suivante :

N° compte	Programme	Fonction	Service	Libellés du compte	Débit	Crédit
1068		020	01	Excédents de fonctionnement capitalisés		- 293 964,68 €
001		020	01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		+ 293 964,68 €
024		020		Produits des cessions d'immobilisations		210 000 €
2031	P 0317		90	Frais d'études	- 20 000 €	
27638		020	01	Créances sur des collectivités et établissements publics	230 000 €	+

## **VI – PERSONNEL**

### **CINEMA AREVI – CONTRAT DE TRAVAIL Délibération n° 2011-044**

*rapporteur : B. MADORE*

Le contrat de travail du responsable de la gestion du cinéma arrive à échéance le 30 juin 2011.

Le Conseil de Communauté a décidé de :

- transformer le poste de responsable de la gestion du cinéma en poste de "chargé de promotion et de gestion du cinéma AREVI" ;
- d'établir un contrat pour une période de 3 ans ;
- de définir, comme suit, ses missions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 :
  - choix, commande, montage et projection des films,
  - gestion de la caisse,
  - surveillance de l'ensemble des installations,
  - promotion de l'activité cinématographique sur la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix et sa périphérie,
  - affichage,
  - accueil du public,
  - entretien des locaux,
  - encadrement de l'agent d'accueil-projectionniste.

Il est prévu que les travaux du cinéma débutent l'année prochaine.

## **VII – AFFAIRES DIVERSES**

### **1° / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE Délibération n° 2011-045**

*rapporteur : F. DELORT*

Afin de poursuivre l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix à la protection du patrimoine rural de proximité, le Conseil de Communauté a décidé de renouveler, pour l'année 2011, la convention établie pour 2010, avec la Fondation du Patrimoine.

## **2° / LE POINT SUR L'ABATTOIR**

*rapporteur : D. BOISSERIE*

Daniel BOISSERIE rappelle que parallèlement à l'étude de faisabilité menée par la Communauté de Communes pour la création d'un nouvel outil d'abattage, il était envisagé la constitution d'une SEML dont le capital social serait composé de capitaux publics et privés. Aussi, les Communautés de Communes du territoire du bassin de vie Saint-Yrieix commençaient à se positionner favorablement dans la prise de participation du capital ainsi que la commune de Coussac-Bonneval. Du côté des partenaires privés, le GLBV, principal usager du futur abattoir ainsi que d'autres privés (Intermarché, des bouchers et agriculteurs...), avaient accepté d'intégrer la SEML. Lors d'une réunion en présence de Monsieur le Préfet, le directeur du GLBV avait évoqué la possibilité de participer à hauteur de 30% au capital social de la SEML.

Les principaux financeurs, Région et Département, avaient donné un accord de principe pour le financement de l'outil.

Mais, Le Directeur du GLBV propose désormais une mise aux normes de l'abattoir actuel et de maintenir la constitution de la SEML pour financer les travaux de modernisation.

Le coût estimatif des travaux pourrait s'élever entre 2 000 000 € et 3 000 000 € pour une durée de fonctionnement limitée. La DSV est en cours de réflexion sur cette nouvelle possibilité de mise aux normes de l'outil existant. Une réunion technique doit avoir lieu mardi 5 juillet.

Il est précisé que la commune de Saint-Yrieix a énormément investi ces 15 dernières années dans les travaux de mise aux normes de l'outil existant.

Le Conseil de Communauté, après discussion, considérant la nécessité de maintenir les emplois est favorable à la réalisation d'une étude sur ce projet de modernisation de l'abattoir de Saint-Yrieix qui n'entraînerait pas de modification au niveau de la salle de découpe (réalisée par la Communauté de Communes).

## **3° / DECISIONS PRISES EN BUREAU Délibération n° 2011-046**

*rapporteur : P. VERGNOLLE*

L'assemblée est informée que, par délibération du 28 mars 2011, le Conseil de Communauté avait donné délégation au Bureau pour prendre les décisions nécessaires à l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage du pays de Saint-Yrieix qui a eu lieu ce jour (04/07/2011).

Les décisions prises sont les suivantes :

- ☞ Création de régies
- ☞ Fixation des tarifs d'hébergement
- ☞ Fixation du tarif de la caution
- ☞ Fixation de la grille tarifaire des réparations suite à dégradation
- ☞ Adoption du règlement intérieur

**4° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES Délibération n° 2011-047**

*rapporteur : R. BOISSARD*

- ☞ Avenant n°1 au lot n°15 et avenant n°2 au lot n°4 pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement "Relais Assistantes Maternelles" entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Caisse d'Allocations Familiales 87
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à Monsieur Ludovic ROZE
- ☞ Avenant n°1 au marché du lot n°1 pour la restauration des couvertures de la Collégiale de Saint-Yrieix
- ☞ Loyers impayés relatifs au bail commercial établi avec Monsieur LAROCHE pour l'atelier de menuiserie de Glandon
- ☞ Mission SPS et Contrôle technique pour le complexe Villa Sport : Réalisation d'un espace "bien-être"
- ☞ Mission SPS et Contrôle technique pour la réhabilitation du cinéma AREVI

~~~~~

### **Questions diverses**

Michèle Roy-Veyri s'interroge sur l'état d'avancement du projet de l'espace bien-être à Villa Sport. Le dossier est en cours et les travaux pourraient commencer en fin d'année 2010 pour une ouverture prévisionnelle en fin d'année 2012. Ce projet va bénéficier de subventions de la Région Limousin dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant à hauteur de 30 %.

~~~~~

**La séance est levée à 20 h.**